

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau rapport : (In)justice reproductive dans les pénitenciers fédéraux pour femmes au Canada

Ottawa (Ontario), le lundi 8 février 2021 : Un nouveau rapport de Martha Paynter, publié par l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), décrit la manière dont l'incarcération dans des établissements fédéraux est un obstacle à la justice reproductive, en limitant l'accès aux services de santé et en détruisant les liens familiaux — un problème encore plus criant chez les prisonniers autochtones. L'ACSEF est un organisme qui œuvre à la défense des droits des femmes et des personnes trans, non binaires et bispirituelles incarcérées, et qui travaille à bâtir un monde sans prisons.

Ce rapport est le fruit d'une série d'ateliers sur la justice reproductive offerts par l'auteure du rapport, à la fin 2019 et au début 2020, dans cinq des six prisons dits pour femmes du Canada. Les ateliers ont été animés en collaboration avec des aînées autochtones de chacun des établissements et mis en place avec le soutien de représentantes régionales de l'ACSEF. Ce que les ateliers ont mis en lumière, et que le rapport démontre clairement, c'est que la santé reproductive des femmes et des personnes trans, non binaires et bispirituelles incarcérées au Canada est mise en danger par la nature même de l'incarcération. Mais ces personnes font également preuve d'immensément de résilience et de résistance dans leur désir de vivre, d'élever leurs enfants et d'aller de l'avant.

« Ce projet, qui comprend des conversations avec environ 200 personnes incarcérées en prisons pour femmes, nous a montré à quel point l'incarcération nuit non seulement à la santé reproductive, mais aussi à la santé tout court. Ce travail a été réalisé avant que la COVID-19 ne cause des éclosions dans les prisons partout au Canada et ne détériore encore davantage les pénibles conditions de détention. Nous ne pouvons continuer à vivre dans un monde où la prison est la solution à tous les problèmes, car cela ne fait qu'aggraver la situation », déclare Martha Paynter.

Ces ateliers ont été initiés en réponse aux conclusions de l'étude externe sur la ligature des trompes dans la région sanitaire de Saskatoon, menée par la Dre Yvonne Boyer et la Dre Judith Bartlett, qui avait elle-même été motivée par les reportages des médias en 2015 sur la stérilisation forcée des femmes autochtones dans la région sanitaire de Saskatoon. Boyer et Bartlett ont interviewé sept femmes qui se sont courageusement présentées. Plus de 100 femmes de plusieurs provinces se sont jointes à des actions collectives pour des dommages découlant de leur expérience. Comme les personnes incarcérées n'étaient pas forcément au courant de l'enquête, ou n'avaient peutêtre pas accès aux moyens de communication nécessaires pour y contribuer, la sénatrice Boyer a apporté son soutien à l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) pour que l'organisme puisse échanger avec les personnes actuellement incarcérées dans les prisons fédéraux pour femmes autour de la question de la stérilisation forcée et d'autres enjeux de santé et de justice reproductives.

« Nous ignorons beaucoup de choses sur la stérilisation forcée et contrainte dans le système carcéral. Nous savons que dans les zones où il y a une plus grande concentration de femmes autochtones, les taux de stérilisation sont également élevés. Il est nécessaire d'informer les femmes incarcérées sur leurs droits reproductifs et humains, et de mettre en lumière ces problèmes de violation des droits afin qu'ils soient reconnus et combattus », affirme la sénatrice Yvonne Boyer.

Le rapport inclut également des recommandations de campagnes à mener par l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry afin de faire progresser la santé et la justice reproductives.

« Le mangue d'autonomie reproductive dont souffrent les femmes et les personnes trans, non binaires et bispirituelles incarcérées nous rappelle qu'il reste indubitablement beaucoup à faire. À l'aide des recommandations formulées dans le rapport, et grâce aux conseils des leaders du mouvement pour la justice reproductive, nous redoublerons d'efforts pour faire changer les choses dans les domaines institutionnel et juridique, afin que les structures de pouvoir cessent d'être un obstacle à la justice reproductive au sein des populations incarcérées. Tant qu'on emprisonnera les gens, on menacera leurs droits reproductifs », déclare Emilie Coyle, la directrice générale de l'ACSEF.

Le vendredi 12 février à 14 h (HNE), l'ACSEF organisera une conversation sur YouTube entre Emilie Coyle, Martha Paynter et Toni Sinclair, directrice générale de la Société Elizabeth Fry d'Edmonton, sur les conclusions du rapport et la stratégie de défense des droits de l'ASCEF qui en découlera. Alors que les taux d'incarcération continuent d'augmenter chez les femmes et les personnes trans, non binaires et bispirituelles, il est nécessaire, comme l'a rappelé l'une des participantes aux ateliers, que « notre tambour résonne plus fort ».

Pour tout commentaire, merci de contacter :

Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF ecoyle@caefs.ca

Martha Paynter, inf., Ph. D. (c), Dalhousie University School of Nursing mpaynter@dal.ca

Bureau de la sénatrice Yvonne Boyer

Sky T. Losier, Conseiller aux affaires parlementaires sky.losier@sen.parl.gc.ca Ou:

Veronica Carrozzi, Conseillère aux affaires parlementaires veronica.carrozzi@sen.parl.gc.ca